



Syndicat d'Energies
du Gers

AUCH, le 12 JUIL. 2017

Réf. : JMW/MF n° 936

à

LE PRESIDENT DU SYNDICAT,

*Monsieur Alain BERTHET
Maire de Sarrant
32120 SARRANT*

Interlocuteur : JM. WALCKER

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai bien reçu votre courrier du 12 juin 2017 concernant votre projet de PLU. Je vous invite à prendre note de nos observations concernant les zonages et le règlement.

LE ZONAGE

Les zones UA-UB du Village

- ↳ Zone globalement desservie par du réseau BT issu des postes de transformation « Sarrant » et « Sarrampion ».

Les zones AU1

- ↳ Un réseau basse-tension se situe au droit de chaque parcelle. Il devrait pouvoir accueillir de la population sans grande difficulté si on reste sur un niveau de densification acceptable. Des calculs seront réalisés en fonction des projets.

Les zones AU2

- ↳ Ces zones sont bien placées au regard de nos infrastructures. Il conviendra d'apprécier la capacité du réseau quand les zones AU1 seront construites.

Les zones UH, UL, UD

- ↳ Le réseau électrique dessert actuellement ces périmètres ; il faudra éventuellement renforcer celui de la zone UH car il est vétuste.

LE RÈGLEMENT

Règlement page 23 zone UA, page 30 zone UB

- ↳ Je substituerai « souterrain » par « technique discrète » car certains cas pourraient être traités en façade pour ne pas ouvrir les voiries du village. Nous pensons plus particulièrement au centre bourg : il serait dommage d'endommager une voirie refaite pour un gain esthétique discutable.

.../...

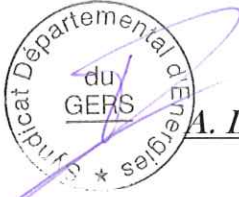
Règlement zone A et N page 61 et page 67

↳ Nous demandons le retrait des prescriptions souterraines sur les zones A et N du PLU en rappelant que le Plan Local d'Urbanisme peut également prévoir l'enfouissement des réseaux dans certaines zones mais une telle obligation ne saurait s'étendre à l'ensemble de la commune (cf. CE 30 décembre 1996, Commune de LA BOISSIÈRE). Une telle mesure grèverait considérablement les dépenses de notre collectivité et anéantirait les efforts de modernisation que nous portons sur votre commune.

Enfin, concernant les ouvrages techniques (poste HTA/BT, armoire Télécom, local poubelle, etc...), je vous conseille fortement, dans la mesure du possible, de les dispenser des contraintes susceptibles de gêner leurs implantations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués,

Le Président du Syndicat Départemental,


A. Duffourg